Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Publié le 01 DEC. 2022
ID : 031-213101876-20221128-2022_164-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents : Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, ROUER, SIMÉON, VITET et VOISIN MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC	Séance du **28 novembre 2022** Acte n° **2022-164**
Absent(s) représenté(s) : Mme LE PRIOL a donné procuration à M. SÉVERAC Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LACOSTE Mme STEMER a donné procuration à Mme CALVO Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN M. BARBA a donné procuration à Mme VITET M. FRANCHINA a donné procuration à M. RIVIER	**Conseillers en exercice :** 33
Absent(s) : /	**Conseillers présents :** 27
Secrétaire de séance : M. RIVIER Pascal	**Date de la convocation :** 21 novembre 2022
Thème : 2.1 – DOCUMENTS D'URBANISME	
Objet : Projet de rénovation et mise en conformité d'un dépôt aux Services Techniques – autorisation du dépôt d'une demande de permis de construire	

M. CANILLO Gilbert, Adjoint délégué aux Services Techniques, expose au Conseil Municipal le projet de rénovation et de mise en conformité d'un bâtiment qui consiste en :

- un changement de destination d'un bâtiment d'habitation en bâtiment tertiaire
- la création de surface (par changement de destination) : du garage et de la buanderie en entrepôt et bureau pour les Services Techniques et pour le logement du 1er étage, transformation en bureaux pour le service entretien
- des ouvertures seront modifiées ou créées au rez-de-chaussée sur les façades Sud, Ouest et Est. Les couleurs des menuiseries seront identiques à celles existantes aujourd'hui (blanches) sur le bâtiment.

Il est précisé que les locaux n'accueilleront pas de public.

Aussi, M. CANILLO Gilbert propose au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt d'une demande de permis de construire relatif à la rénovation et à la mise en conformité d'un bâtiment et notamment concernant le magasin des Services Techniques.

Entendu l'exposé de M. CANILLO Gilbert, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	3 (*Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet*)

ARTICLE 1 : autorise le dépôt d'une demande de permis de construire relatif à la rénovation et à la mise en conformité d'un bâtiment et notamment concernant le magasin des Services Techniques.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau listant les délibérations du Conseil Municipal du 28 novembre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité.

.../...

Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Publié le 01 DEC. 2022
ID : 031-213101876-20221128-2022_164-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 novembre 2022 - acte n° 2022-164 - page 2/2
Thème :	2.1 - DOCUMENTS D'URBANISME
Objet :	Projet de rénovation et mise en conformité d'un dépôt aux Services Techniques - autorisation du dépôt d'une demande de permis de construire

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
RIVIER Pascal

Délibération publiée sur le site Internet de la collectivité le 01 DEC. 2022

Tableau listant les délibérations du Conseil Municipal du 28 novembre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité le 01 DEC. 2022